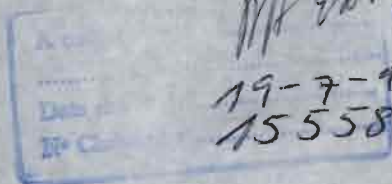


HATEGEKIMANA Tharcisse
Chef de Section Téléphonie Rurale
B.P. 1332 KIGALI

Kigali, le 10 Juillet 1991



✓ A Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I

OBJET: Transmission de mon
rapport de mission
à LUSAKA (Zambie).

S/Couvert de Monsieur le Ministre des
Transports et des Communications
K I G A L I



Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de Vous transmettre en annexe
de la présente, mon rapport pour une mission effectuée à LUSAKA (Zambie) en
date du 18 au 25 Juin 1991.

Au cours de cette mission je représentais
l'Administration Rwandaise, qui avait été invitée, pour participer au jury
d'interviews pour le recrutement de deux experts principaux, respectivement
pour l'agriculture et les communications.

A la fin de ses travaux, qui se sont déroulés
les 20 et 21 Juin, le jury a recommandé l'attribution de ces postes, respecti-
vement pour l'agriculture et les communications à Messieurs les Docteurs,
EL-TAYEB du SOUDAN, et DAHALANI des îles COMORES.

En Vous souhaitant une bonne réception de ce
rapport, je Vous prie d'agréer, Excellence Monsieur le Président, l'expression
de ma très haute considération.

Tharcisse HATEGEKIMANA, Ing

Copie pour information à :

- Monsieur le Ministre du Commerce
et de la Consommation
KIGALI

TABLE DES MATIERES

Avant-propos

- 1 - Introduction
- 1.1 - Généralités
- 1.2 - Présentation de la ZEP
- 2 - Poste à pourvoir
- 2.1 - Généralités
- 2.2 - Poste d'expert principal en agriculture
- 2.3 - Poste d'expert principal en communications
- 3 - Présentation des candidats
- 3.1 - Liste des candidats pour l'agriculture
- 3.2 - Liste des candidats pour les communications
- 4 - Constitution du jury d'interviews
- 5 - Déroulement des travaux
- 5.1 - Principe
- 5.2 - Questions posées
- 5.3 - Critères de cotation
- 5.4 - Cotation
- 6 - Résultats des travaux
- 6.1 - Cas du candidat du Kenya
- 6.2 - Classement des candidats
- 6.3 - Recommandations du jury
- 6.4 - Adoption du rapport du jury
- 7 - Critiques
- 8 - Conclusions

Annexes :

- Annexe 1: Liste des pays ayant signé le traité de création de la ZEP
 - Annexe 2: Questions posées
 - Annexe 3: Internally recruited staff
 - Annexe 4: Les moyennes des points obtenus.
-

Avant propos

Ce rapport de mission comprend huit chapitres et les annexes, qui fonctionnellement peuvent être scindés en quatre groupes.

- Le groupe 1 : constitué du 1er chapitre, fait la présentation de notre organisation, appelée "Zone d'Echanges Préférentiels"(ZEP) ou encore " Preferential Trade Area"(PTA)en anglais, qui regroupent les pays de l'Afrique de l'Est et ceux de l'Afrique Australe.

Ce chapitre intéressera quelqu'un qui voudra faire une meilleure connaissance avec la ZEP.

- Le groupe 2 : comprend les chapitres 2, 3 et 4 qui décrivent l'objet et l'environnement des travaux de la réunion, en précisant les points suivants :
 - postes à pourvoir
 - les candidats, et
 - les membres du jury.
- Le groupe 3 : comprend le chapitre 5 seulement, qui décrit le déroulement des travaux de la réunion. A ce chapitre, il faut y adjoindre l'annexe 2 qui donne la liste des questions utilisées, lors de l'interview.
- Le groupe 4 : constitué des chapitres 6, 7 et 8, donne les résultats des travaux du jury d'interviews. Ce groupe contient également des conclusions et des critiques que j'ai jugées opportunes.

9 | . Bref, si vous n'êtes intéressés que par les résultats des travaux du jury, je vous conseille de lire seulement les chapitres 6, 7 et 8, et l'annexe 4.

1 Introduction

1.1. Généralités

Pendant la période allant du 18 au 25 juin 1991, j'ai effectué une mission à LUSAKA (Zambie), pour représenter l'Administration Rwandaise à la commission des interviews, pour le recrutement de deux experts principaux au sein de la zone d'Echanges Préférentiels pour les pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (ZEP en Sigle).

Ces deux experts principaux doivent occuper respectivement le poste des communications du Département des Transports et Communications et celui de l'Agriculture au Département de l'Agriculture.

1.2. Présentation de la ZEP

i. Création

Conscients de la nécessité impérieuse de favoriser, accélérer et de stimuler le développement économique et social de leurs états afin d'améliorer les niveaux de vie de leurs peuples; et convaincus que cette stimulation de développement exige une coopération économique efficace qui serait essentiellement assurée par le biais d'une politique déterminée et concertée d'autonomie, les pays africains de l'Est et Australs, eurent l'idée de créer une Zone d'Echanges Préférentiels pour les pays de la région.

non - L'idée de création de cette organisation est partie de la déclaration africaine sur la coopération, le Développement et l'Indépendance économique adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), à sa dixième session en mai 1973 à Addis Abéba (Ethiopie).

Par la suite, la déclaration d'intention et d'engagement envers la création d'une Zone d'Echanges Préférentiels, pour les Etats de la région ci-haut citée fut adoptée par la conférence des Ministres du Commerce, des Finances et de la Planification à sa première session extraordinaire tenue les 30 et 31 mars 1978 à LUSAKA (Zambie).

La création de cette organisation fut également inspirée par la décision figurant dans l'Acte final de la 2ème session extraordinaire de l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA tenue à LAGOS (Nigeria) le 28 et 29 avril 1980, visant à créer un marché commun africain avant l'an 2000.

Le traité portant création de la ZEP a été signé par les 18 pays fondateurs en date du 21 décembre 1981 (Voir annexe 1 : La liste des pays fondateurs de la ZEP).

(i i) Objectif

. La fin de la zone d'Echanges Préférentiels est de favoriser la coopération et le développement dans tous les domaines de l'activité économique, particulièrement dans les domaines du commerce, des douanes, de l'industrie, des transports, des communications, de l'agriculture, des ressources naturelles et des affaires monétaires.

. L'objectif est donc de relever les niveaux de vie des populations, de favoriser des relations plus étroites entre les états membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain.

(iii) Les institutions de la ZEP.

a) La conférence.

. Organe suprême, composé des Chefs d'Etats et de gouvernement des Etats membres qui définit la politique générale de la ZEP. Il se réunit normalement une fois par an.

b) Le Conseil des Ministres.

. Assure le fonctionnement et le développement efficace de la ZEP. Il se réunit aux moins 2 fois par an.

c) Le Secrétariat.

. Cet organe composé de plusieurs membres du personnel de la ZEP, est dirigé par un Secrétaire Général, qui est l'Administrateur exécutif principal de l'organisation. Il est responsable de l'administration et des finances de la ZEP, et de toutes ses institutions.

Il est nommé par la conférence, pour un mandat de 4 ans, renouvelable une fois seulement, tandis que les autres membres du Secrétariat sont nommés par le conseil.

2. Postes à pourvoir :

2.1 - Généralités :

. Catégorie et classe : Administrateur de classe P4, avec un salaire annuel de base de 24.761 UC ZEP.

Note : Une unité de compte de la ZEP vaut 171,18 FRW environs.

. Lieu d'affectation : LUSAKA (Zambie), Secrétariat de la ZEP.

. Date d'entrée en fonction : Juillet / Août 1991.

. Durée de l'engagement : Recrutement pour une période initiale de 4 ans, avec possibilité de prolongation, la 1ère année étant probatoire.

. Connaissances linguistiques: Une excellente connaissance de l'une des trois langues de la ZEP (Anglais, Français, Portugais) est demandée mais il serait bon, de pouvoir travailler dans l'une de deux autres langues.

2.2. - Poste d'expert principal en Agriculture.

(i.) Fonctions et Responsabilités.

. Sous la Direction Générale du Secrétaire Général de la ZEP, et la supervision immédiate du Directeur de la Division de l'Agriculture, l'Expert principal en agriculture aura des fonctions suivantes :

- a) - Aider à l'application des dispositions pertinentes du Traité et des protocoles de la ZEP, notamment celles relatives à la coopération dans le domaine du développement agricole ;
- b) - Assurer le service des réunions du Comité de coopération agricole ;
- c) - Entreprendre toute autre tâche que pourrait lui confier le Directeur de la Division de l'agriculture.

(iii.) Qualifications et expériences.

. Le candidat à ce poste, doit être détenteur d'un diplôme d'études supérieures dans le domaine de l'agriculture, avec de l'expérience en développement des terres et des ressources en eau, et la planification des plans d'irrigation.

L'intéressé doit avoir acquis au moins six ans d'expérience, dans son pays ou dans une organisation sous-régionale, régionale ou internationale, dont quatre dans le domaine de l'agriculture.

2.3. - Poste d'expert principal en communications.

(i.) Fonctions et responsabilités.

- Sous la direction générale du Secrétaire Général de la ZEP et la supervision immédiate du Directeur de la Division des transports et communications, l'Expert principal en communications aura des fonctions suivantes :

- a) - Aider à l'application des dispositions pertinentes du Traité et des protocoles de la ZEP, notamment celles relatives aux communications (télécommunications, services postaux, radio et télévision, etc....);
- b) - Assurer le service des réunions du Comité des transports et communications ;
- c) - Entreprendre toute autre tâche que pourrait lui confier le Directeur de la Division des transports et communications.

(ii.) Qualifications et expériences.

- Le candidat doit être détenteur d'un diplôme d'études supérieures en génie des télécommunications.
- L'intéressé doit avoir acquis au moins six ans d'expérience à un poste de haute responsabilité dans son pays ou dans une organisation sous régionale, régionale ou internationale, dont quatre ans dans le domaine des télécommunications.

3 . - Présentation des Candidats.

Après une pré-sélection par le Secrétariat de la ZEP, Six et Cinq candidats furent retenus, respectivement pour l'agriculture et les communications, pour être entendus par le jury des interviews.

3.1 - Liste des Candidate pour l'agriculture.

- COMORES

M. Hachim Ben HANZA, Ingénieur agronome, chef du service du Contrôle, du Conditionnement et de la Repression des fraudes.

- BURUNDI

M. Damien NGENDAHAYO, Ingénieur agronome avec option pour économie rurale, représentant du Gouvernement auprès de l'ACTION AID (BURUNDI).

- SUDAN

Dr. Amin Mohamed EL-TAYEB, Docteur en agronomie, Président du conseil d'administration de l' "Uranus Trading and Investment Co.Ltd".

- UGANDA

M. Joseph NSEREKO, Maîtrise en Agroéconomie, Directeur Adjoint de la Banque Ougandaise de financement du développement.

- ZAMBIE

Dr. Kabeta MULEYA, Docteur en Agro-économie, Directeur de la planification au Ministère de l'Agriculture.

- ZIMBABWE

Mr. P.T.M. MUTIWANYUKA, Licencié en agriculture (option science de la viande et de la production animale), expert en agriculture à la ZEP. Ce candidat occupant actuellement un poste P3, postulait pour un poste P4.

3.2 - Liste des candidats pour les communications.

- COMORES

. Dr Saïd Abasse DAHALANI, Docteur en Electronique (option Micro-ondes), Directeur des télécommunications à l'Office des Postes et Télécommunication des COMORES.

- BURUNDI

. Mr. Jean Pierre RWITANAGA, Ingénieur en télécommunications (Hyperfréquences) Chef-Adjoint de la Division des Télécommunications Internationales (ONATEL -BURUNDI).

- KENYA

. Mr. Muthoka James MUTUNGI, Licence de génie électrique, spécialiste des télécommunications à la Mission Régionale de la Banque Mondiale en Afrique de l'Est (reseau privé).

- SWAZILAND

. Mr. Alfred Sipho DLAMINI, Licence en génie des télécommunications.

- ZIMBABWE

. Dr. Raymond Chatambudza KANYANGARARA, Docteur en génie électrique et électronique, Directeur du Collège de Formation des Postes et Télécommunications du ZIMBABWE.

4 . - Constitution du Jury d'interviews.

. Le Jury d'interviews est composé de sept membres, dont 4 venaient du secrétariat de la ZEP, tandis que trois autres étaient des représentants des états membres.

a)-Les membres permanents pour les deux séances (agriculture et communications).

- . Dr. Bingu Wa MUTHARIKA, secrétaire Général de la ZEP, et président du jury.
- . Dr. F.MOSAHEB, chief Agriculture officer, Mauritius.
- . Mr. Tharcisse HATEGEKIMANA, Responsable de la téléphonie rurale, délégué du Rwanda.
- . Mr. Elija ODORICO, 2ème secrétaire d'ambassade du MOZAMBIQUE à LUSAKA.
- . Mr. F.M. WALUSIKU, Directeur administratif au secrétariat de la ZEP, et rapporteur pour la réunion.
- . Mr. Y.P. KANKYA, vérificateur interne principal au secrétariat de la ZEP.

b)-Les membres non permanents.

Les directeurs des départements concernés, ont siégé chacun pour la séance intéressant son domaine.

. Séance pour l'agriculture.

Mr. J.O ONG'IRO, Directeur de la Division de l'agriculture à la ZEP.

. Séance pour les communications.

Mr. A.MUNYABARENZI, Directeur de la Division des transports et communications à la ZEP.

5 . - Déroulement des travaux.

5.1 - Principe.

- Le Jury des interviews pose des questions au candidats et selon ses réponses, une note est attribuée par chaque membre du jury, en suivant des critères de cotation bien déterminés.

5.2 - Les questions posées.

. Douze questions ont été préparées par le Secrétariat, pour chaque domaine. Ainsi, chaque membre du jury avait le choix de poser une parmi les deux ou trois questions qui lui étaient préalablement attribuées; cependant, il avait également toute latitude de poser n'importe quelle question qu'il avait préalablement préparée, ou qui lui venait à l'esprit.

Voir la liste des questions en annexe 2.

5.3 - Les critères de cotation.

- Qualification et titres : 15 points
 - Appréciations : -baccalauréat: 9 points
 - licence et maîtrise : 10 à 12
 - doctorat : 13 à 15
- Expérience pertinente : 20 points
 - Expérience professionnelle
- Connaissance des exigences du poste : 25 points
- Connaissance de la ZEP : 15 points.

- Répartition géographique : 10 points

- . Cette note, permet de prendre en compte, la représentation équitable de tous les pays au sein de la ZEP :

9 - 10 points pour un pays n'ayant aucun représentant
au Secrétariat de la ZEP.

7 - 8 points pour un pays ayant 1 représentant

5 - 6 " " 2 "

3 - 4 " " 3 "

- . Voir en annexe 3, la répartition géographique du personnel du secrétariat
- Disposition : 15 points

Cette note permet, de tenir en compte l'attitude générale du candidat, pendant la séance : -façon de se tenir, de parler, etc...

5.4 - Cotation.

- . Les questions n'étant pas de type mathématique, la cotation pouvait varier beaucoup d'un examinateur à l'autre, selon le choix des fourchettes utilisées par chacun des examinateurs.
- . Au cas où une note s'écartait beaucoup de la moyenne de celles des autres, l'examineur en question devait s'expliquer face aux autres membres du jury. Toutefois, le jury n'a pas eu heureusement à faire face à cette situation.
- . Après la cotation, toutes les notes ont été additionnées pour chaque candidat, et en suivant chaque critère de cotation.

6 . - Résultats des travaux.

- La dernière séance du jury d'interviews à laquelle assistaient tous les membres ayant participé aux travaux, a débattu des questions suivantes :

6.1. - Cas du Candidat du Kenya.

- . La séance d'interview pour Mr. MATHUNGI, candidat du KENYA pour le poste des communications, bien que reportée de 24 heures environs pour attendre ce candidat, n'a jamais pu avoir lieu car ce dernier n'est arrivée à LUSAKA que dans la soirée.
- . Le jury ayant jugé le candidat entièrement responsable de son retard, compte tenu des moyens de transport existants, a disqualifié ce candidat.

6.2. - Classement des candidats.

- . Partant des notes attribuées par chaque membre du jury, le secrétariat de la ZEP a effectué les moyennes des points selon chaque critère, pour chaque candidat. Il a établi ensuite un classement des candidats selon leur mérite.

- . les moyennés des points et le classement des candidats ont reçu l'approbation de tous les membres du jury.
- Voir les moyennes des points en annexe 4.
- . Classement des candidats selon le mérite.

AGRICULTURE

- 1 - Dr. M.A El TAYEB (SOUDAN)
- 2 - Dr. K. MULEYA (ZAMBIE)
- 3 - Mr. J. NSEREKO (UGANDA)
- 4 - Mr. P. MUTIWANYUKA (ZIMBABWE)
- 5 - Mr. D. NGENDA HAYO (BURUNDI)
- 6 - Mr. H.B. HANZA (COMORES)

COMMUNICATIONS

- 1 - Dr. S.A. DAHALANI (COMORES)
- 2 - Mr. A.S. DLAMINI (SWAZILAND)
- 3 - Dr. R.C. KANYANGARARA (ZIMBABWE)
- 4 - Mr. J.P. RWITANAGA (BURUNDI)

6.3 - Recommandations

Après l'analyse des points obtenus et le classement des candidats, les membres du jury ont recommandé que le poste d'expert soit attribué à celui, qui a obtenu la meilleure note dans chaque groupe.

C'est ainsi que Messieurs le Dr. M.A. El TAYEB du SUDAN et le Dr. S.A. DAHALANI des Iles COMORES sont proposés respectivement pour le poste d'expert principal pour l'Agriculture et celui d'expert principal pour les communications.

6.4 - Adoption du rapport des travaux.

Le jury d'interviews a adopté et signé deux rapports des travaux, un pour le poste d'expert principal en Agriculture et un autre pour celui des communications.

Chaque rapport est constitué des paragraphes suivants :

- 1 - Liste des membres du jury d'interviews
- 2 - Liste des candidats
- 3 - Les questions d'interviews
- 4 - Le classement des candidats selon leur mérite
- 5 - Recommandation du candidat à recruter : signée par les membres du jury d'interviews
- 6 - Annexe : Tableau des points obtenus pour tous les candidats; également signé par les membres du jury d'interviews.

Ces deux rapports seront soumis aux autorités compétentes pour leur approbation.

7. - Critiques

Il faut remarquer que le 1er au classement pour l'agriculture se trouve à 11 points du second, et à 18, 6 du 6ème (le dernier); tandis que pour les communications où il n'y avait que 4 candidats, le 1er n'a que 4,8 points de plus, par rapport au dernier.

Le Système d'interviews adopté lors de ces interviews qui constituait à poser les mêmes questions à tous les candidats, présentait les défaut suivants :

- 1 - Un candidat pouvait facilement se renseigner et connaître les questions posées à ses prédécesseurs.
- 2 - Ce système ne permet pas d'explorer la pensée du candidat en posant des questions sous jacentes car il ne faut pas poursuivre l'interviews ^{en} dehors des questions déjà préétablies.

8 - Conclusions

Les travaux du jury d'interviews se sont bien déroulés et ont donné des résultats très satisfaisants. Les candidats pré-sélectionnés par le secrétariat de la ZEP, étaient tous à la hauteur des exigences du poste.

Je me permettrais de louer le travail effectué à cet effet par la ZEP, et la bonne compréhension de la part des autorités des pays qui ont présenté leurs candidats

L'attribution des notes a été correcte car les écarts entre les points donnés par les membres du jury sont faibles.

La note globale des candidats varie de 83,2 % à 64,6 % pour l'agriculture et de 70,8 % à 66 % pour les communications.

La proposition du jury pour l'attribution des deux postes, doit recevoir l'approbation des autorités compétentes.

Annexe 1

LISTE DES PAYS AYANT SIGNE LE TRAITE DE CREATION DE LA ZEP

- 1 - ANGOLA
 - 2 - BOTSWANA
 - 3 - COMORES
 - 4 - DJIBOUTI
 - 5 - ETHIOPIE
 - 6 - KENYA
 - 7 - LESOTHO
 - 8 - MADAGASCAR
 - 9 - MALAWI
 - 10 - MAURICE
 - 11 - MOZAMBIQUE
 - 12 - OUGANDA
 - 13 - SEYCHELLES
 - 14 - SOMALIE
 - 15 - SWAZILAND
 - 16 - TANZANIE
 - 17 - ZAMBIE
 - 18 - ZIMBABWE
-

SECRET**EXPERT PRINCIPAL EN COMMUNICATIONS****QUESTIONS POSSIBLES**

1. Pouvez-vous décrire brièvement l'enseignement que vous avez suivi et votre expérience professionnelle en relation avec ce poste ?
2. Quelles sont les principales caractéristiques du réseau de télécommunications de la sous-région ?
3. Quelles politiques améliorées devraient être adoptées par les Etats membres pour augmenter l'utilisation des télécommunications dans la sous-région ?
4. Quel rôle jouent les télécommunications dans le développement économique et comment les classeriez-vous parmi les priorités d'investissements dans les programmes nationaux de développement ?
5. Il est très difficile d'obtenir des communications directes entre les pays de la ZEP; pourriez-vous expliquer brièvement les principales causes de cette situation.
6. Pourriez-vous expliquer comment les télécommunications pourraient favoriser le développement industriel de la ZEP et vice-versa ?
7. Quels sont les critères d'utilisation des communications par satellite par comparaison avec les faisceaux hertziens ?
8. Quel rôle jouent les services postaux et comment pensez-vous que les services postaux pourraient fonctionner dans le contexte de la ZEP ?
9. Quelles conditions minimales devraient être remplies pour que les pays de la ZEP puissent échanger des programmes pour la radio et la télévision ?
10. Quelles seraient vos priorités dans le secteur des transports et communications pour préparer les pays de la sous-région à la mise en place d'un marché commun ?
11. Comment pourriez-vous aider un pays enclavé à améliorer ses services de télécommunications avec les autres pays de la ZEP ?
12. Si vous obteniez le poste d'Expert principal en communications, quelles seraient vos priorités et comment engageriez-vous votre travail ?

EXPERT PRINCIPAL EN AGRICULTURE
QUESTIONS POUR LES INTERVIEWS

1. Pouvez-vous décrire brièvement l'enseignement que vous avez suivi et votre expérience professionnelle en relation avec ce poste ?
2. Quels sont les principales priorités du secteur de l'agriculture en Afrique de l'Est et Afrique australe ?
3. Quel rôle doit jouer l'agriculture dans le croissance et le développement de la sous-région ?
4. Comment comprenez-vous le terme **sécurité alimentaire** et comment le mettez-vous en relation avec les objectifs de la ZEP ?
5. L'on dit de l'agriculture que c'est le secteur primordial dans la sous-région de la ZEP. Comment comprenez-vous cela en relation avec la situation prévalant actuellement en Afrique de l'Est et en Afrique australe ?
6. Compte tenu des conditions climatiques de l'Afrique, quelles seraient les différentes politiques et les différents programmes requis pour l'agriculture pluviale et l'agriculture irriguée ?
7. Quelle est votre expérience du développement de l'irrigation et quel serait votre conseil à la ZEP en la matière ?
8. Comment les pays de la ZEP pourraient-ils aider le Secrétariat à surmonter les problèmes du développement agricole en Afrique de l'Est et en Afrique australe ?
9. Si vous étiez nommé au poste d'Expert principal en agriculture, comment organiseriez-vous vos fonctions et tâches afin d'assurer la réalisation des objectifs de la ZEP ?
10. Quelles seraient vos priorités dans le secteur de l'agriculture pour préparer les pays de la sous-région à la mise en place du marché commun ?
11. Comment comprenez-vous les "systèmes d'alerte rapide" dans le contexte du secteur de l'alimentation ? Quels seraient les meilleurs moyens d'assurer la coordination entre les Etats membres de la ZEP dans ce secteur ?
12. Pourquoi pensez-vous que les agro-industries revêtent une importance cruciale dans le cadre du programme de coopération de la ZEP ?

Annexe 3

INTERNALLY RECRUITED STAFF
AS AT 19 JUNE, 1991

Country	Professional				Total
	SG	P 5 Directors	P.4 Sen. Exp	P 3 Experts	
ANGOLA					
BURUNDI				1	1
COMORES					
DJIBOUTI					
ETHIOPIA		1		1	2
KENYA		2	1		3
LESOTHO					
MALAWI	1		1	1	3
MAURITIUS			1	1	2
MOZAMBIQUE					
RWANDA		1		2	3
SOMALIA				1	1
SUDAN					
SWAZILAND					
TANZANIA		1		1	2
UGANDA			2		2
ZAMBIA		1		2	3
ZIMBABWE			1	2	3
OTHERS				1	1
VACANT			2		2
TOTAL	1	6	8	13	28

POST OF SENIOR AGRICULTURAL EXPERT

	Country	Qualifications 15 points	Relevant Experience 20 points	Knowledge of Requirements of post 25 points	Knowledge of PTA 15 points	Geographical Distribution 10 points	Disposition 15 points	Total 100 points
1.	COMOROS Mr H.B. Hamza	10.8	12.8	13.6	8.0	10.0	9.4	64.6
2.	BURUNDI Mr D. Ngendahayo	10.2	13.0	17.0	10.2	8.0	10.2	68.6
3.	SUDAN Dr M.A. EL-Tayeb	14.6	16.8	19.8	10.6	10.0	11.4	83.2
4.	UGANDA Mr J. Nsereko	13.2	14.0	16.8	10.2	6.0	11.4	71.6
5.	ZAMBIA Dr K. Muleya	13.8	14.8	17.0	11.2	4.0	11.4	72.2
6.	ZIMBABWE Mr P.T.M. Mutwananyuka	9.4	14.2	18.2	13.2	4.0	10.2	69.2

Dr Bingu Wa Mutharika.....
Secretary General PTA (Chairman)

Dr F. Mosahab.....
Chief Agriculture Officer, Mauritius

Mr Hategekimana Tharicisse.....
Head, Rural Telephony, Rwanda

Mr Odoico Elija.....
Second Secretary, Embassy of Mozambique

Mr J.O. Ong'iro.....
Director of Agriculture, PTA

POST OF SENIOR COMMUNICATIONS EXPERT

	Country	Qualifications 15 points	Relevant Experience 20 points	Knowledge of Requirements of post 25 points	Knowledge of PTA 15 points	Geographical Distribution 10 points	Disposition 15 points	Total 100 points
1.	COMOROS Dr Mr S.A. Dahiani	13.4	13.6	14.0	9.8	9.8	10.2	70.8
2.	BURUNDI Mr J.P. Rwitanaga	9.6	12.8	14.4	10.6	7.4	11.2	66.0
3.	SWAZILAND Mr A.S. Dlamini	9.8	12.8	16.0	10.6	9.8	10.2	69.2
4.	ZIMBABWE Dr R.C. Kanyangarara	14.4	12.0	16.4	10.8	4.0	9.4	67.0

Dr Bingu Wa Mutharika.....
Secretary General PTA (Chairman)

Dr F. Mosahab.....
Chief Agriculture Officer, Mauritius

Mr Hategekimana Tharcisse.....
Head, Rural Telephony, Rwanda

Mr Odorico Elija.....
Second Secretary, Embassy of Mozambique

Mr A. Munyabarenzi.....
Director of Transport and Communications, PTA